

# CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2014

## Ordre du jour

**0) ➤ Approbation du compte rendu du 31 janvier 2014.**

**1) ➤ Informations :**

1-1) Emprunts.

**2) ➤ Comités consultatifs :**

2-1) Présentation des rapports d'activités 2013.

**3) ➤ Tarifs communaux 2014 :**

3-1) Accueil périscolaire et accueils pré et post ALSH.

3-2) Accueils de loisirs (mercredis et petites vacances).

3-3) Location de la salle des fêtes.

3-4) Location des salons du château du Pé.

3-5) Droits de place (marchés et ventes au déballage).

3-6) Occupation du domaine public (terrasses de café).

3-7) Concessions du cimetière.

3-8) Vente de bois (sur pied et coupé).

3-9) Médiathèque.

3-10) Services proposés par la mairie.

3-11) Service de transport des personnes âgées vers les marchés.

3-12) Participation aux frais de voyages pédagogiques des élèves boiséens scolarisés dans un établissement scolaire public extérieur.

**4) ➤ Finances :**

4-1) Compte de gestion 2013 : approbation.

4-2) Compte administratif 2013 : approbation.

4-3) Affectation du résultat de l'exercice 2013.

4-4) Subventions aux organismes privés pour 2014.

4-5) Association Domus : autorisation de verser une subvention.

4-6) Amortissement d'une subvention transférable : autorisation.

4-7) Taxes locales : détermination des taux 2014.

4-8) Budget primitif 2014 : présentation pour adoption.

4-9) Tableau des effectifs : présentation pour adoption.

**5) ➤ Bâtiments communaux :**

5-1) Extension de l'école maternelle : autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°2.

5-2) Extension de l'école maternelle : autorisation de signer l'avenant n°4 au lot n°7.

5-3) Contrat de maintenance des installations incendie du château du Pé : autorisation de signer un avenant.

**6) ➤ Social :**

6-1) Service civique : autorisation de solliciter un renouvellement de l'agrément.

**7) ➤ Intercommunalité :**

7-1) Gestion d'un espace boisé au lieu-dit le Bois des Fous : avis sur une convention de stage.

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2014

### PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal et a procédé à l'appel des conseillers municipaux :

Pascal PRAS	Présent
Michèle CRASTES	Présente
Frédéric L'HONORÉ	Présent
Gilles THÉLOHAN	Présent
Christel LE MEILLAT DORÉ	Présente
Francis BRANCO	Présent
Marie-France COSTANTINI	Présente
Jacques MAYENCE	Présent
Geneviève CHAUVET	Présente
Loïc CHANU	Présent
Henriette BAUDRY	Présente
Pierre GRESSANT	<i>Absent</i>
Jérôme BLIGUET	Présent
Sylviane BERTHO	Présente
Vincent LE LOUËT	Présent
Dominique VÉNÉREAU	Présent
Maryline PERROT	Présente
Isabelle VIAU	Présente
Daniel BONCLER	Présent
Guy VERGEADE	Présent
Monique ROBERT	Présente à compter du point 7-1)
Marie-Gwenaëlle BOUREAU	Présente
Alain GOUHIER	Présent
Marie-Claire BERTIN	Présente
Christine DOBRASZAK	Présente
Ludovic CAUDET	Présent
Dominique MORNET	<i>Absent</i>

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il fait part des procurations qui lui ont été adressées :

M. Pierre GRESSANT à M. Pascal PRAS.

M<sup>me</sup> Monique ROBERT à M. Daniel BONCLER jusqu'à son arrivée.

Il est alors procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose que cette fonction soit assurée par un membre de la liste « Unis pour agir ». Aucun membre présent ne souhaitant répondre favorablement à cette proposition, Monsieur le Maire demande, en conséquence, à Monsieur Vincent LE LOUËT d'assurer cette fonction. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **0) Procès verbal de la séance du 31 janvier 2014**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 31 janvier 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de cette séance est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

## **1) Informations**

### **1-1) Emprunts :**

Aucun emprunt n'a été réalisé depuis le Conseil municipal du 31 janvier 2014.

### **2-1) Comités consultatifs : présentation des rapports d'activités 2013.**

Monsieur le Maire invite les rapporteurs des différents comités consultatifs à bien vouloir présenter au Conseil municipal leurs rapports d'activité pour l'année 2013.

\* *Comité consultatif « Action sociale et solidarités » (Geneviève CHAUVET, Vincent LE LOUËT, Marie-France COSTANTINI) :*

Madame CHAUVET indique que le comité consultatif est composé de 9 personnes. Les actions menées en 2013 concernent plus particulièrement la mise en place des « Renc'arts », les actions autour des troubles de voisinage, la distribution de colis de Noël aux bénéficiaires du CCAS, le suivi des impayés ou les animations de quartier en lien avec les bailleurs sociaux.

Pour les actions menées en matière de solidarités, Madame COSTANTINI souligne que l'année 2013 a été marquée par la continuité du travail engagé auprès des familles Roms avec l'appui des jeunes recrutés dans le cadre du service civique. Le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage a également été arrêté avec un commencement des travaux prévu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

\* *Comité consultatif « Environnement, cadre de vie, aménagement du territoire et développement durable » (Jacques MAYENCE, Jérôme BLIGUET, Michèle CRASTES, Henriette BAUDRY) :*

Madame CRASTES mentionne les trois temps forts de l'année 2013 :

- Comité de pilotage Agenda 21 de début d'année : réunion annuelle pour faire le bilan des actions 2012 et le choix des pistes d'actions pour 2013.
- Réunion Pédibus-vélobus : consultation des parents d'élèves intéressés pour l'organisation de ce mode de déplacement doux après la rentrée.
- Comité consultatif Agenda 21 en fin d'année : bilan d'étape de l'année 2013 et détermination des pistes d'actions à prioriser pour 2014.

Monsieur BLIGUET indique que le comité consultatif Environnement-cadre de vie élargi s'est réuni à la mi-octobre et a abordé deux points : le projet de pôle funéraire et les zones humides. Concernant le premier point, le site initial du Bigand a été abandonné au regard de la nature du sol incompatible avec l'aménagement d'un cimetière. Un autre site est donc actuellement recherché. Pour les zones humides, l'inventaire (diagnostic) a été présenté au comité avant l'adoption au Conseil municipal du 6 décembre 2013 à l'unanimité.

Enfin, Madame BAUDRY présente les actions menées en 2013 sur les bâtiments communaux et le patrimoine :

- Poursuite des travaux d'extension du restaurant scolaire (cuisine, salle de restauration) et de l'école maternelle (salle des professeurs, bureau du directeur, accueil périscolaire, local de rangement, ...). Ces locaux ont été respectivement livrés début mai pour le restaurant et en mars pour l'école.
- Rénovation des anciennes salles de restauration (peinture, sol, ...) pour une réutilisation début septembre.
- Vers la mi-avril, après validation des choix concernant le maître d'œuvre et les entreprises, démarrage des travaux de construction d'un local à vélos et de rangement dans le parc du Pé (livré fin décembre), de l'extension de l'école maternelle et d'un ascenseur à la Mairie dans le cadre du PAVE qui a été mis en service en septembre.
- Choix de l'architecte pour les travaux de rénovation de l'église (Pier Luigi PERICOLO).

\* *Comité consultatif « Culture et animation » :*

Monsieur L'HONORÉ indique que le comité consultatif culture s'est réuni à deux reprises en 2013 (février et octobre). Trois grandes thématiques y ont été abordées :

- La saison culturelle avec une évaluation de la programmation passée et une présentation de la saison à venir.
- Le fonctionnement de la médiathèque Edmond-Bertreux.
- Les relations avec les associations avec, notamment, la valorisation de leurs projets et les possibilités de partenariats avec la Ville.

D'autre part, l'année 2013 a été riche en réalisations tant sur le plan quantitatif que qualitatif. L'objectif d'offrir à la population boiséenne une programmation variée et accessible a été atteint au regard des taux de remplissage constatés tout au long de l'année que bien des communes de notre taille pourrait nous envier.

Concernant la médiathèque, mademoiselle BERTHO indique que la commune bénéficie désormais d'un équipement de qualité animé par une équipe de professionnels compétents et motivés. L'audit réalisé par la BDLA (Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique) place notre médiathèque au-dessus de la moyenne sur l'ensemble des critères évalués. L'autre élément de satisfaction vient des lecteurs eux-mêmes dont les retours sont extrêmement positifs et dont les inscriptions ne cessent de progresser. Enfin, l'année 2013 a également été marquée par de nombreux partenariats avec les communes de La Montagne et Le Pellerin, le Relais assistantes maternelles, l'association Paroles de Partout et le collectif Spectacles en Retz pour ne citer que les principaux.

\* *Comité consultatif « Sports » (Francis BRANCO) :*

Monsieur BRANCO indique que trois réunions avec les associations sportives sont organisées au cours de l'année.

La première a lieu en juin pour élaborer les plannings hebdomadaires d'utilisation des salles du complexe sportif des Genêts. Elle est précédée, dès le mois d'avril, de réunions individuelles avec tous les utilisateurs permettant de faire un point sur la saison passée et sur les éventuelles demandes d'optimisation des créneaux.

Les deux autres ont lieu en septembre et en janvier afin d'établir les plannings des week-end.

Toutefois, en dehors de ces réunions, des contacts réguliers sont établis avec les associations sportives tant à la mairie que sur le terrain. Ils sont l'occasion de réfléchir à l'évolution des infrastructures et des équipements sportifs et de travailler, en partenariat avec les utilisateurs, aux travaux pouvant être engagés par la commune.

L'objectif de ce travail est que chaque section sportive puisse exercer son activité dans les meilleures conditions possibles et organiser un tournoi, une démonstration ou une journée « découverte » de sa spécialité dans l'année.

\* *Comité consultatif « Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation, citoyenneté et prévention » (Christel LE MEILLAT DORÉ, Michèle CRASTES et Marie-France COSTANTINI) :*

Pour la partie Petite enfance et jeunesse, Madame LE MEILLAT DORÉ indique que le comité consultatif s'est réuni à deux reprises et trois points marquants ont été évoqués :

- La halte-garderie : un point a été fait sur les animations et le fonctionnement de la structure (bilan et perspectives). De plus, suite à l'obligation de fournir dorénavant les couches, un débat plus spécifique a été organisé sur la mise en place de couches lavables. Cette alternative est proposée (et non imposée) aux familles volontaires afin de diminuer les déchets produits par la halte-garderie.
- Le Relais assistantes maternelles : présentation du protocole d'accord entre le RAM intercommunal et le Conseil général qui définit les missions et les obligations des deux parties.

- L'AJI : extension à l'ensemble des actions proposées par l'AJI (et pas seulement les camps) d'une facturation au quotient. Le prix de la carte de cinq actions varie de 4,70 € à 17,00 €.

En matière d'éducation, Madame CRASTES indique que l'année 2013 se caractérise par les éléments suivants :

- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
  - *Janvier*. Comité consultatif enfance jeunesse éducation : échanges avec tous les acteurs éducatifs du territoire sur l'organisation, les horaires, les projets, ... liés à la mise en place de la réforme dès septembre 2013. État d'avancement des travaux à l'école maternelle et au restaurant scolaire.
  - *Février*. 1<sup>er</sup> tour d'horizon de la réforme des rythmes scolaires avec les enseignants de maternelle et de l'élémentaire. Puis, consultation des familles par le biais d'un questionnaire (près de 80% de retours).
  - *Mars*. Samedis 16 et 23 mars : organisation de groupes de travail entre agents, élus, parents d'élèves et enseignants à partir de plusieurs schémas d'organisation des TPE (temps péri-éducatifs) positionnés sur le temps de pause méridienne et en fin de journée. Réflexion sur l'articulation des temps éducatifs sur le mercredi puis validation de la nouvelle organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2013.
  - *Mai*. Rencontre avec l'école privée et avec les associations. Présentation en comité consultatif enfance jeunesse éducation de l'organisation arrêtée pour la rentrée. Reprise d'activité au restaurant scolaire.
  - *Juin*. Échanges avec le directeur de l'école maternelle sur l'organisation des TPE, la sortie des enfants et l'organisation des groupes d'élèves de maternelle puis échanges avec les enseignants, en présence de l'inspecteur de l'Éducation nationale, M. LEJEUNE, afin de finaliser l'organisation prévue pour la rentrée.
  - *Octobre*. Rencontre avec le CAPE pour évoquer ensemble les dysfonctionnements repérés par les parents et trouver des solutions (ex : amélioration de la présentation de la carte de sortie). Un comité consultatif enfance jeunesse éducation a été réuni le 15 octobre pour faire un 1<sup>er</sup> point d'étape depuis la mise en place de la réforme
  - *Novembre*. Échanges avec le CAPE puis avec les enseignants pour une modification éventuelle des horaires à la prochaine rentrée.
- Questions diverses lors des conseils d'administration de la Caisse des écoles.
  - Discussions autour de la réforme des rythmes scolaires et des modalités de prise de repas le mercredi midi.
- Élaboration du PLE (Projet local d'éducation) en concertation avec tous les acteurs du territoire.
  - 5 réunions programmées depuis novembre 2013 pour valider la démarche, présenter le diagnostic de territoire sur l'enfance et la jeunesse, poser les enjeux éducatifs du territoire et réfléchir ensemble sur l'éducation que nous souhaitons pour les enfants de la commune.

Enfin, en matière de citoyenneté et de prévention, Madame COSTANTINI indique que la cellule de veille se réunit régulièrement et que la commune reste en étroit contact avec les services de gendarmerie. De même, chaque incivilité constatée sur le domaine public fait l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des rapports d'activités des comités consultatifs pour l'année 2013.

### **3-1) Tarifs 2014 : accueils périscolaires et accueils pré et post A.L.S.H.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CRASTES.

Elle rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

#### **A la ½ heure :**

<b>Quotient Familial</b>	< 421 €	421 € – 580 €	581 € – 740 €	741 € – 900 €	901 € – 1 060 €	1 061 € – 1 220 €	1 221 € – 1 380 €	1 381 € – 1 620 €	1 621 € – 1 860 €	> 1 860 €
RG + all. CAF	0,50 €	0,55 €	0,62 €	0,69 €	0,78 €	0,87 €	0,97 €	1,09 €	1,23 €	1,37 €
Autres régimes et non all. CAF	0,70 €	0,78 €	0,87 €	0,97 €	1,09 €	1,23 €	1,37 €	1,53 €	1,73 €	1,93 €
Hors commune	0,77 €	0,86 €	0,96 €	1,07 €	1,20 €	1,35 €	1,51 €	1,68 €	1,90 €	2,12 €
Petit déjeuner	0,50 €									
Goûter	0,50 €									

**A la ½ heure** (après l'horaire de fermeture de la structure soit 18h30) : 10,00 € (tarification forfaitaire, sans quotient)

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances réunie le 17 février 2014, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, une augmentation de 1,50% aux tarifs actuels et de 1,80% aux bornes de quotient afin de les harmoniser avec celles en vigueur pour la Caisse des écoles (restaurant scolaire). Il est également proposé de supprimer la catégorie « autres régimes et non allocataires CAF » puisque, d'une part, celle-ci n'est plus imposée par la Caisse d'Allocations Familiales et que, d'autre part, une seule famille sur la commune ne l'utilisait que ponctuellement. Enfin, les tarifs « hors commune » étant jusqu'à présent indexés sur ceux des non allocataires, il est proposé de les fixer dorénavant à 1,5 fois le montant des tarifs « régime général et allocataires CAF ».

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les tarifs et les tranches de quotients suivants pour les accueils périscolaires ainsi que pour les accueils pré et post A.L.S.H. :

#### **A la ½ heure :**

<b>Quotient Familial</b>	< 429 €	429 € – 590 €	591 € – 753 €	754 € – 917 €	918 € – 1 080 €	1 081 € – 1 242 €	1 243 € – 1 405 €	1 406 € – 1 649 €	1 650 € – 1 893 €	> 1 893 €
RG + all. CAF	0,51 €	0,56 €	0,63 €	0,70 €	0,79 €	0,88 €	0,98 €	1,11 €	1,25 €	1,39 €
Hors commune	0,77 €	0,84 €	0,95 €	1,05 €	1,19 €	1,32 €	1,47 €	1,67 €	1,88 €	2,09 €
Petit déjeuner	0,51 €									
Goûter	0,51 €									

**A la ½ heure** (après l'horaire de fermeture de la structure soit 18h30) : 10,00 € (tarification forfaitaire, sans quotient)

### **3-2) Tarifs 2014 : accueils de loisirs (mercredi et petites vacances).**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE MEILLAT DORÉ.

Elle rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

**A la demi-journée, le mercredi et pendant les vacances scolaires et sans repas :**

Quotient Familial	< 421 €	421 € - 580 €	581 € - 740 €	741 € - 900 €	901 € - 1 060 €	1 061 € - 1 220 €	1 221 € - 1 380 €	1 381 € - 1 620 €	1 621 € - 1 860 €	> 1 860 €
RG + all. CAF	2,42 €	2,70 €	3,03 €	3,40 €	3,80 €	4,26 €	4,77 €	5,34 €	5,98 €	6,70 €
Autres régimes + non all. CAF	4,21 €	4,71 €	5,28 €	5,91 €	6,62 €	7,42 €	8,31 €	9,31 €	10,43 €	11,68 €
Hors commune	4,63 €	5,18 €	5,81 €	6,50 €	7,28 €	8,16 €	9,14 €	10,24 €	11,47 €	12,85 €

**A la demi-journée, le mercredi avec repas :**

Quotient Familial	< 421 €	421 € - 580 €	581 € - 740 €	741 € - 900 €	901 € - 1 060 €	1 061 € - 1 220 €	1 221 € - 1 380 €	1 381 € - 1 620 €	1 621 € - 1 860 €	> 1 860 €
RG + all. CAF	3,76 €	4,21 €	4,72 €	5,28 €	5,92 €	6,63 €	7,43 €	8,31 €	9,32 €	10,44 €
Autres régimes + non all. CAF	5,55 €	6,21 €	6,96 €	7,80 €	8,74 €	9,79 €	10,96 €	12,28 €	13,75 €	15,41 €
Hors commune	6,11 €	6,83 €	7,66 €	8,58 €	9,61 €	10,77 €	12,06 €	13,51 €	15,13 €	16,95 €

**A la journée pendant les vacances scolaires (avec repas) :**

Quotient Familial	< 421 €	421 € - 580 €	581 € - 740 €	741 € - 900 €	901 € - 1 060 €	1 061 € - 1 220 €	1 221 € - 1 380 €	1 381 € - 1 620 €	1 621 € - 1 860 €	> 1 860 €
RG + all. CAF	5,49 €	6,14 €	6,89 €	7,72 €	8,64 €	9,68 €	10,84 €	12,14 €	13,61 €	15,23 €
Autres régimes + non all. CAF	10,06 €	11,26 €	12,62 €	14,14 €	15,84 €	17,73 €	19,86 €	22,24 €	24,91 €	27,90 €
Hors commune	11,07 €	12,39 €	13,88 €	15,55 €	17,42 €	19,50 €	21,85 €	24,46 €	27,40 €	30,69 €

**A la demi-journée, hors vacances scolaires et sans repas (Club préados uniquement) :**

Commune = 2,49 € (arrondi à **2,50 €**)      Hors commune = 4,88 € (arrondi à **4,90 €**)

Pour les raisons évoquées au point 3-1) et après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

- une augmentation de **1,50 %** aux tarifs actuels et de **1,80 %** aux bornes de quotient.
- une suppression de la catégorie « *autres régimes et non allocataires CAF* ».
- une majoration de 50% aux tarifs « *régime général et allocataires CAF* » pour déterminer ceux des familles hors communes.

De plus, il est proposé de supprimer le tarif spécifique du club préados et de le remplacer par le tarif à la ½ journée sans repas au quotient.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les tarifs suivants pour les accueils de loisirs :



**A la demi-journée sans repas :**

Quotient Familial	< 429 €	429 € – 590 €	591 € – 753 €	754 € – 917 €	918 € – 1 080 €	1 081 € – 1 242 €	1 243 € – 1 405 €	1 406 € – 1 649 €	1 650 € – 1 893 €	> 1 893 €
RG + all. CAF	2,46 €	2,74 €	3,08 €	3,45 €	3,86 €	4,32 €	4,84 €	5,42 €	6,07 €	6,80 €
Hors commune	3,69 €	4,11 €	4,62 €	5,18 €	5,79 €	6,48 €	7,26 €	8,13 €	9,11 €	10,20 €

**A la demi-journée avec repas (mercredi uniquement) :**

Quotient Familial	< 429 €	429 € – 590 €	591 € – 753 €	754 € – 917 €	918 € – 1 080 €	1 081 € – 1 242 €	1 243 € – 1 405 €	1 406 € – 1 649 €	1 650 € – 1 893 €	> 1 893 €
RG + all. CAF	3,82 €	4,27 €	4,79 €	5,36 €	6,01 €	6,73 €	7,54 €	8,43 €	9,46 €	10,60 €
Hors commune	5,73 €	6,41 €	7,19 €	8,04 €	9,02 €	10,10 €	11,31 €	12,65 €	14,19 €	15,90 €

**A la journée avec repas (petites vacances scolaires) :**

Quotient Familial	< 429 €	429 € – 590 €	591 € – 753 €	754 € – 917 €	918 € – 1 080 €	1 081 € – 1 242 €	1 243 € – 1 405 €	1 406 € – 1 649 €	1 650 € – 1 893 €	> 1 893 €
RG + all. CAF	5,57 €	6,23 €	6,99 €	7,84 €	8,77 €	9,83 €	11,00 €	12,32 €	13,81 €	15,46 €
Hors commune	8,36 €	9,35 €	10,49 €	11,76 €	13,16 €	14,75 €	16,50 €	18,48 €	20,72 €	23,19 €

**3-3) Tarifs 2013 : location de la salle des fêtes.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAUDRY.

Elle rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

	Vin d'honneur	Réunions & AG	Activité des Sociétés à but non lucratif	Activité des sociétés à but lucratif	Location à la journée	Vendredi & Samedi	Week end (Samedi & Dimanche)	Vendredi, Samedi & Dimanche	Caution
Sociétés et ass <sup>o</sup> 1901 communales	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	124,97 €	124,97 €	185,42 €	187,38 €	247,82 €	131,86 €
Personnes de la commune	60,44 €	62,48 €			124,97 €	185,42 €	187,38 €	247,82 €	131,86 €
Associations 1901 hors commune	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	60,44 €	151,62 €	180,65 €	269,66 €	270,77 €	359,77 €	131,86 €
Sociétés et personnes hors commune	89,01 €	90,34 €	124,97 €	180,65 €	180,65 €	269,66 €	270,77 €	359,77 €	131,86 €

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, une augmentation de **1,50%** aux tarifs actuels.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes :

	Vin d'honneur	Réunions & AG	Activité des Sociétés à but non lucratif	Activité des sociétés à but lucratif	Location à la journée	Vendredi & Samedi	Week end (Samedi & Dimanche)	Vendredi, Samedi & Dimanche	Caution
Sociétés et ass <sup>o</sup> 1901 communales	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	126,84 €	126,84 €	188,20 €	190,19 €	251,54 €	133,84 €
Personnes de la commune	61,35 €	63,42 €			126,84 €	188,20 €	190,19 €	251,54 €	133,84 €
Associations 1901 hors commune	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	61,35 €	153,89 €	183,36 €	273,70 €	274,83 €	365,17 €	133,84 €
Sociétés et personnes hors commune	90,35 €	91,70 €	126,84 €	183,36 €	183,36 €	273,70 €	274,83 €	365,17 €	133,84 €

### **3-4) Tarifs 2014 : location des salons du château du Pé.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAUDRY.

Elle rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

<b>MODULE 1 (trois salons)</b>	Sans l'office			Avec l'office			
	Durée de location	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Journée		237 €	279 €	349 €	266 €	313 €	392 €
½ journée		119 €	140 €	175 €	134 €	158 €	198 €
2 jours		355 €	418 €	523 €	400 €	470 €	588 €
3 jours		415 €	488 €	610 €	466 €	548 €	686 €
4 jours		474 €	558 €	697 €	533 €	627 €	784 €
5 jours		533 €	627 €	784 €	599 €	705 €	881 €

Tarif A : particulier domicilié sur la commune / Tarif B : personne morale domiciliée sur la commune

Tarif C : particulier et personne morale domiciliés hors commune

<b>MODULE 2 (deux salons)</b>	Sans l'office			Avec l'office			
	Durée de location	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Journée		164 €	193 €	241 €	193 €	227 €	284 €
½ journée		82 €	97 €	121 €	98 €	115 €	144 €
2 jours		246 €	289 €	362 €	290 €	341 €	426 €
3 jours		287 €	337 €	422 €	338 €	398 €	497 €
4 jours		328 €	386 €	482 €	387 €	455 €	569 €
5 jours		369 €	434 €	542 €	435 €	512 €	640 €

<b>MODULE 3 (un salon)</b>	Sans l'office			Avec l'office		
	Durée de location	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif A	Tarif B
Journée	73 €	86 €	108 €	79 €	93 €	116 €
½ journée	37 €	43 €	54 €	40 €	47 €	58 €
2 jours	110 €	129 €	161 €	119 €	140 €	174 €
3 jours	128 €	151 €	188 €	138 €	163 €	203 €
4 jours	146 €	172 €	215 €	158 €	186 €	233 €
5 jours	164 €	194 €	242 €	178 €	209 €	262 €

Cautions : 800 € (jusqu'à un jour) et 1 600 € (pour 2 jours ou plus).

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, une augmentation de **1,50%** aux tarifs actuels.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour la location des salons du château du Pé :

<b>MODULE 1 (trois salons)</b>	Sans l'office			Avec l'office		
	Durée de location	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif A	Tarif B
Journée	241 €	283 €	354 €	270 €	318 €	398 €
½ journée	121 €	142 €	178 €	136 €	160 €	201 €
2 jours	360 €	424 €	531 €	406 €	477 €	597 €
3 jours	421 €	495 €	619 €	473 €	556 €	696 €
4 jours	481 €	566 €	707 €	541 €	636 €	796 €
5 jours	541 €	636 €	796 €	608 €	716 €	894 €

<b>MODULE 2 (deux salons)</b>	Sans l'office			Avec l'office		
	Durée de location	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif A	Tarif B
Journée	166 €	196 €	245 €	196 €	230 €	288 €
½ journée	83 €	98 €	123 €	99 €	117 €	146 €
2 jours	250 €	293 €	367 €	294 €	346 €	432 €
3 jours	291 €	342 €	428 €	343 €	404 €	504 €
4 jours	333 €	392 €	489 €	393 €	462 €	578 €
5 jours	375 €	441 €	550 €	442 €	520 €	650 €

MODULE 3 (un salon)	Sans l'office			Avec l'office		
	Durée de location	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif A	Tarif B
Journée	74 €	87 €	110 €	80 €	94 €	118 €
½ journée	38 €	44 €	55 €	41 €	48 €	59 €
2 jours	112 €	131 €	163 €	121 €	142 €	177 €
3 jours	130 €	153 €	191 €	140 €	165 €	206 €
4 jours	148 €	175 €	218 €	160 €	189 €	236 €
5 jours	166 €	197 €	246 €	181 €	212 €	266 €

Cautions : 800 € (jusqu'à un jour) et 1 600 € (pour 2 jours ou plus).

### **3-5) Tarifs 2014 : droits de place (marchés et ventes au déballage).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAYENCE.

Il rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

MARCHÉS	Hebdomadaires	<b>34,08 €</b> (par trimestre)
	Bimensuel	<b>19,32 €</b> (par trimestre)
	Mensuel	<b>13,57 €</b> (par trimestre)
Ventes au déballage	Journée	<b>2,78 €</b> (le mètre linéaire)

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, une augmentation de **1,50%** aux tarifs actuels.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour les droits de place :

MARCHÉS	Hebdomadaires	<b>34,59 €</b> (par trimestre)
	Bimensuel	<b>19,61 €</b> (par trimestre)
	Mensuel	<b>13,77 €</b> (par trimestre)
Ventes au déballage	Journée	<b>2,82 €</b> (le mètre linéaire)

### **3-6) Tarifs 2014 : occupation du domaine public (terrasses de cafés).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAYENCE.

Il rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

TERRASSES DE CAFÉ	Couvertes	<b>10,06 € / m<sup>2</sup> / an</b>
	Plein air	<b>10,06 € / table / an</b>

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, une augmentation de **1,50%** aux tarifs actuels.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour l'occupation du domaine public :

TERRASSES DE CAFÉ	Couvertes	<b>10,21 € / m<sup>2</sup> / an</b>
	Plein air	<b>10,21 € / table / an</b>

### **3-7) Tarifs 2014 : concessions du cimetière.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAUDRY.

Elle rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

ADULTE	15 ans	<b>88,31 €</b>
	30 ans	<b>260,70 €</b>
ENFANT	15 ans	<b>44,08 €</b>
	30 ans	<b>129,47 €</b>
COLUMBARIUM	Droit d'accès	<b>102,69 €</b>
	15 ans	<b>205,18 €</b>
CAVEAU	1 place	<b>662,54 €</b>
	2 places	<b>1 049,02 €</b>

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, une augmentation de **1,50%** aux tarifs actuels.

Madame BOUREAU regrette, une nouvelle fois, qu'il ne soit plus possible d'acquérir de concessions « à perpétuité ».

Monsieur le Maire rappelle que cette possibilité est dorénavant interdite par la loi et ne dépend pas de la volonté des communes. Par contre, il précise que les monuments funéraires faisant partie du patrimoine communal, il lui semble important que la collectivité préserve, en l'absence de toute intervention de la famille concernée, les ensembles présentant un caractère architectural ou historique particulier.

Il précise également que les caveaux proposés aux familles sont déjà aménagés ce qui explique le tarif qui pourrait apparaître élevé pour un emplacement « nu ».

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour les concessions du cimetière :

ADULTE	15 ans	<b>89,63 €</b>
	30 ans	<b>264,61 €</b>
ENFANT	15 ans	<b>44,74 €</b>
	30 ans	<b>131,41 €</b>
COLUMBARIUM	Droit d'accès	<b>104,23 €</b>
	15 ans	<b>208,26 €</b>
CAVEAU	1 place	<b>672,48 €</b>
	2 places	<b>1 064,76 €</b>

### **3-8) Tarifs 2014 : vente de bois (sur pied et coupé).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VÉNÉREAU.

Il rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

- bois sur pied : **18,23 €** le stère.
- bois coupé : **55,22 €** le stère.

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, une augmentation de **1,50%** aux tarifs actuels.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour les ventes de bois :

- bois sur pied : **18,50 €** le stère.
- bois coupé : **56,05 €** le stère.

### **3-9) Tarifs 2014 : médiathèque.**

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle BERTHO.

Elle rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur :

Objet	Tarif	Tarif réduit
Remplacement de la carte d'adhérent	<b>1,00 €</b>	
Photocopie A4	<b>0,15 €</b>	<b>0,05 €</b>
Photocopie A4 recto verso	<b>0,25 €</b>	<b>0,10 €</b>
Photocopie A3	<b>0,30 €</b>	<b>0,15 €</b>
Photocopie A3 recto verso	<b>0,50 €</b>	<b>0,20 €</b>
Pénalité de retard	<b>0,35 €</b> par livre (ou par disque) et par semaine	

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs actuels.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour la médiathèque :

Objet	Tarif	Tarif réduit
Remplacement de la carte d'adhérent	<b>1,00 €</b>	
Photocopie A4	<b>0,15 €</b>	<b>0,05 €</b>
Photocopie A4 recto verso	<b>0,25 €</b>	<b>0,10 €</b>
Photocopie A3	<b>0,30 €</b>	<b>0,15 €</b>
Photocopie A3 recto verso	<b>0,50 €</b>	<b>0,20 €</b>
Pénalité de retard	<b>0,35 €</b> par livre (ou par disque) et par semaine	

### **3-10) Tarifs 2014 : services proposés par la mairie.**

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord à l'Assemblée les tarifs actuellement en vigueur.

- Photocopie A4 : 0,15 €.
- Photocopie A4 recto-verso : 0,30 €.
- Photocopie A3 : 0,20 €.
- Photocopie A3 recto-verso : 0,45 €.
- Carte postale : 0,60 €.
- Livre : 30,00 €.
- Gardiennage chien errant : 7,60 €/jour.

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances réunie le 17 février 2014, il est proposé d'harmoniser, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs des photocopies avec ceux de la médiathèque et de majorer de 1,50% uniquement le tarif relatif au gardiennage des chiens qui passerait donc de 7,60 € à 7,70 €/jour.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les tarifs suivants pour les différents services proposés par la Mairie :

Objet	Tarif	Tarif réduit (*)
Photocopie A4	0,15 €	0,05 €
Photocopie A4 recto verso	0,25 €	0,10 €
Photocopie A3	0,30 €	0,15 €
Photocopie A3 recto verso	0,50 €	0,20 €
Carte postale	0,60 €	
Livre	30,00 €	
Gardiennage chien errant	7,70 €	

(\*) bénéficiaires du CCAS.

### **3-11) Tarifs 2014 : service de transport des personnes âgées vers les marchés.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHAUVET.

Elle rappelle, tout d'abord, à l'Assemblée que le tarif du trajet aller/retour appliqué aux utilisateurs du service de transport aux marchés de La Montagne et du Pellerin a été fixé à 1,00 € par délibération du 26 mars 2010.

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le tarif actuellement en vigueur soit 1,00 € par trajet aller/retour.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la participation demandée aux utilisateurs du service de transport aux marchés de La Montagne et du Pellerin à **1,00 € par trajet aller / retour** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

### **3-12) Tarifs 2014 : participation aux frais de voyages pédagogiques des élèves boiséens scolarisés dans un établissement scolaire public extérieur.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CRASTES.

Elle rappelle que, chaque année, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation que la commune accorde aux enfants boiséens scolarisés dans des établissements scolaires publics extérieurs et participant aux sorties pédagogiques (classe de neige, de nature, voyages à l'étranger, ...) organisées par leurs établissements.

Après un avis favorable, à l'unanimité des présents, de la commission des finances, il est proposé de majorer de **1,50%** la participation financière de la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 et d'adopter les dispositions suivantes :

- participation financière de **28,00 €** par élève pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de la filière générale ou technologique (hors collège de La Montagne).
- prise en charge de 50% du coût demandé aux familles pour les élèves en classe d'intégration scolaire (CLIS). Toutefois, cette somme ne pourra pas être supérieure à la participation accordée aux familles pour les séjours de classes de neige organisés par l'école élémentaire publique communale et déterminée chaque année par le conseil d'administration de la Caisse des écoles.

Il est précisé que toutes les autres demandes ne figurant pas dans ce cadre sont exclues de ce principe.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), adopte, pour les enfants boiséens scolarisés dans des établissements scolaires publics extérieurs, les mesures suivantes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 :

- participation financière de **28,00 €** par élève pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de la filière générale ou technologique à l'occasion des sorties pédagogiques (classe de neige, de nature, voyages à l'étranger, ...) organisées par les établissements scolaires hors collège de La Montagne.
- prise en charge de 50% du coût demandé aux familles pour les élèves en classe d'intégration scolaire (CLIS). Toutefois, cette somme ne pourra pas être supérieure à la participation accordée aux familles pour les séjours de classes de neige organisés par l'école élémentaire publique communale et déterminée chaque année par le conseil d'administration de la Caisse des écoles.

### **4-1) Compte de gestion 2013 : approbation.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le receveur municipal nous a fait parvenir le compte de gestion 2013 relatif au budget « commune ».

Ce document, élaboré par les services du Trésor, reprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur le budget concerné et doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil municipal.

Il demande donc à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce document.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, en avoir délibéré et avoir constaté que ses écritures étaient conformes à celles du compte administratif correspondant, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2013 du receveur municipal relatif au budget « commune ».



#### **4-2) Compte administratif 2013 : approbation.**

Avant de procéder au vote du compte administratif 2013 du budget communal, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'élire un président de séance puisque lui même ne peut assurer cette fonction au regard des textes en vigueur.

Madame Michèle CRASTES s'étant portée candidate, il est procédé au vote.

Ont obtenus : Madame Michèle CRASTES : 26 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Madame Michèle CRASTES est donc nommée présidente de séance et présente le compte administratif 2013 du budget communal dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT**

	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>
Chap. 011	901 606,60 €		Chap. 002            306 129,82 €
Chap. 012	1 947 464,11 €		Chap. 013            76 934,95 €
Chap. 014	186 763,39 €		Chap. 042            1 531,81 €
Chap. 042	144 180,68 €		Chap. 70             163 681,99 €
Chap. 65	440 067,42 €		Chap. 73             2 743 155,43 €
Chap. 66	147 488,95 €		Chap. 74             1 427 939,49 €
Chap. 67	1 195,76 €		Chap. 75             66 079,15 €
			Chap. 76             59,18 €
			Chap. 77             8 518,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 768 766,91 €</b>		<b>4 794 030,39 €</b>
<b>Résultat excédentaire =</b>			<b>1 025 263,48 €</b>

#### **INVESTISSEMENT**

	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>
Chap. 001	585 238,13 €		Chap. 040            144 180,68 €
Chap. 040	1 531,81 €		Chap. 10            1 483 784,15 €
Chap. 16	394 563,34 €		Chap. 13            197 367,98 €
Chap. 20	22 883,07 €		Chap. 16            500 000,00 €
Chap. 204	1 306,29 €		Chap. 23            135,74 €
Chap. 21	576 133,73 €		
Chap. 23	1 369 425,51 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 951 081,88 €</b>		<b>2 325 468,55 €</b>
<b>Résultat déficitaire =</b>			<b>- 625 613,33 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser =</b>			<b>- 219 577,14 €</b>

**Résultat excédentaire global de l'exercice = 180 073,01 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, procède au vote, par chapitre, du compte administratif 2013 « commune ». Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

DÉPENSES				RECETTES							
	Pour	Contre	Abstent°		Pour	Contre	Abstent°				
Chap. 011	19	0	5 (*)	Chap. 002	19	0	5 (*)				
Chap. 012	19	0	5	Chap. 013	19	0	5				
Chap. 014	19	0	5	Chap. 042	19	0	5				
Chap. 042	19	0	5	Chap. 70	19	0	5				
Chap. 65	19	0	5	Chap. 73	19	0	5				
Chap. 66	19	0	5	Chap. 74	19	0	5				
Chap. 67	19	0	5	Chap. 75	19	0	5				
				Chap. 76	19	0	5				
				Chap. 77	19	0	5				
Vote global : Pour : <b>19</b>				Contre : <b>0</b>				Abstentions : <b>5</b>			

(\*) Listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »

Section d'investissement :

DÉPENSES				RECETTES							
	Pour	Contre	Abstent°		Pour	Contre	Abstent°				
Chap. 001	19	0	5 (*)	Chap. 040	19	0	5 (*)				
Chap. 040	19	0	5	Chap. 10	19	0	5				
Chap. 16	19	0	5	Chap. 13	19	0	5				
Chap. 20	19	0	5	Chap. 16	19	0	5				
Chap. 204	19	0	5	Chap. 23	19	0	5				
Chap. 21	19	0	5								
Chap. 23	19	0	5								
Vote global : Pour : <b>19</b>				Contre : <b>0</b>				Abstentions : <b>5</b>			

(\*) Listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »

Le compte administratif 2013 « commune » est donc adopté selon les résultats ci-dessus.

**4-3) Affectation du résultat de l'exercice 2013.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THÉLOHAN.

Il rappelle aux membres du Conseil municipal que les règles de la comptabilité M 14 applicables au budget communal précisent que le résultat de la section de fonctionnement, après l'adoption du compte administratif, doit faire l'objet d'une affectation.

Les comptes de l'exercice 2013 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **1 025 263,48 €** et un déficit cumulé de la section d'investissement de **845 190,47 €**, il est proposé, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **155 263,48 € au compte 002** de la section de fonctionnement « Excédent antérieur reporté ».
- **870 000,00 € au compte 1068** de la section d'investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 5 abstentions (listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »), décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget « commune » de la manière suivante :

- **155 263,48 € au compte 002** de la section de fonctionnement « Excédent antérieur reporté ».
- **870 000,00 € au compte 1068** de la section d'investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Ce résultat sera affecté lors de l'élaboration du budget primitif 2014.

#### **4-4) Subventions aux organismes privés pour 2014.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BRANCO.

Il rappelle au Conseil municipal que l'attribution de subventions aux associations est effectuée selon deux procédures :

- 1) Sur la base de critères.
- 2) Sur la base d'un forfait.

Pour 2014, et après accord à l'unanimité des présents de la commission des finances, il est proposé de revaloriser de 0,90 % la valeur du point servant à calculer les subventions accordées aux associations soumises aux critères. Celle-ci s'établit donc à **0,991 €** pour 2014.

Il est maintenu :

- une participation, pour le critère « rémunération animateur », égale au nombre de licenciés boiséens de la section concernée multiplié par six fois la valeur du point,
- une pondération sur le nombre de licenciés extérieurs à la commune : le nombre d'adhérents pris en compte pour le calcul de la subvention est en effet égal aux effectifs boiséens majorés de la moitié des adhérents extérieurs.

Les propositions résultant de ces différentes dispositions figurent à l'**annexe n°1**.

Le montant global des subventions accordées aux associations, hors mise à disposition gratuite des locaux et du matériel, s'élève donc à 140 000 € pour l'année 2014. Il se répartit, par grandes masses, de la manière suivante :

- AJI : 59 500 € (application de la convention et déduction d'une avance de trésorerie de 35 000 francs, soit l'équivalent de 5 335,72 €, consentie à la création de l'association).
- École de musique : 25 379 € (dont 24 000 € de subvention correspondant au remboursement des charges salariales payées par l'association).
- Associations sportives : 12 476 € (les subventions pour gros travaux et frais de déplacements ont été globalisées avec les subventions exceptionnelles du service 16).
- Culture : 11 285 € dont 4 000 € sont accordés à l'association Paroles de partout pour l'organisation d'un évènement autour du conte avec les trois artistes accueillis ces dernières années en résidence (Bernadéte BIDAUDE, Hélène PALARDY et Jeanine QANNARI) et 3 000 € aux Amis de Sababougnouma pour un projet de résidence d'artistes burkinabés.
- Coopération décentralisée : 5 625 €.
- Subventions exceptionnelles : une somme de 17 456 € a été provisionnée pour répondre aux demandes de subventions nous parvenant après le vote du budget d'une part et à celles destinées à financer les gros travaux et les frais de déplacement d'autre part.

Monsieur GOUHIER souhaite avoir le détail des subventions accordées dans le cadre de la coopération décentralisée.

Monsieur le Maire indique que le détail figure dans les tableaux joints au dossier du Conseil municipal (page 51).

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité et pour l'année 2014, le versement des subventions aux organismes désignés à l'**annexe n°1** pour les montants mentionnés.

#### **4-5) Association Domus : autorisation de verser une subvention.**

Madame CHAUVET quitte la séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VIAU.

Elle indique au Conseil municipal que, par délibération du 13 janvier 2012, il avait été autorisé la signature d'une convention avec l'association Domus au terme de laquelle la commune s'engageait à participer au remboursement du prêt que l'association avait contracté pour l'acquisition de deux véhicules nécessaires à la livraison des repas.

Cette participation étant calculée, à part égale, au prorata du nombre d'habitants et du nombre de repas livrés l'année précédente, son montant s'élève à 903 € pour 2014.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser ce versement.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser à l'association DOMUS, une subvention de 903 € au titre de l'année 2014, conformément aux termes de la convention signée en 2012.

Madame CHAUVET entre en séance.

#### **4-6) Amortissement d'une subvention transférable : autorisation.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THÉLOHAN.

Il indique au Conseil municipal que les règles de la comptabilité M 14 imposent l'amortissement des subventions liées à l'acquisition de biens eux-mêmes amortissables.

C'est donc dans ce contexte règlementaire qu'il convient d'autoriser l'amortissement d'une subvention de 5 000 € versée par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de l'acquisition par la commune d'un logiciel de gestion des services enfance, petite enfance et jeunesse en 2013.

Le bien étant amortissable sur deux ans, il est donc proposé d'amortir la subvention correspondante sur la même durée soit 2 500 € sur l'exercice 2014 et 2 500 € sur 2015.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'amortissement d'une subvention de 5 000 € perçue de la Caisse d'allocations familiales suite à l'acquisition par la commune d'un logiciel de gestion des services enfance, petite enfance et jeunesse en 2013,
- fixe la durée d'amortissement de cette subvention à deux ans soit 2 500 € sur l'exercice 2014 et 2 500 € sur 2015.

#### **4-7) Taxes locales : détermination des taux pour 2014.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THÉLOHAN.

Il indique au Conseil municipal que, lors de la commission des finances réunie le 17 février dernier, il a été proposé de ne pas augmenter, pour 2014 et pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le niveau des taux des trois taxes locales.

Il est rappelé que les taux avaient été majorés de 3,00% en 2009 et de 2,00% en 2010.

Les services fiscaux ne nous ayant pas communiqué à ce jour les données concernant les bases fiscales 2014, celles-ci ont été réévaluées de 2% par rapport à 2013 (0,90% de revalorisation des valeurs locatives décidée par l'État et 1,10% de progression physique). Les propositions sont donc les suivantes :

	Taux 2013	Bases 2014 (estimations)	Taux proposés pour 2014	Produit attendu (estimations)
Taxe d'Habitation	<b>16,11 %</b>	5 331 000 €	<b>16,11 %</b>	858 824,10 €
Taxe Foncier Bâti	<b>26,73 %</b>	3 097 500 €	<b>26,73 %</b>	827 961,75 €
Taxe Foncier non Bâti	<b>86,99 %</b>	43 800 €	<b>86,99 %</b>	38 101,62 €
TOTAL →				1 724 887,47 € arrondi à <b>1 725 000,00 €</b>

Monsieur THÉLOHAN précise que, depuis la diffusion du dossier du conseil municipal, nous avons eu connaissance des bases réelles 2014. Le produit attendu sera donc supérieur d'environ 3 000 € à celui mentionné ci-dessus. Par contre, les compensations perçues au titre des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation sont inférieures de 2 000 € aux prévisions.

Monsieur le Maire rappelle également que comparer les taux entre communes n'a aucun sens si on ne prend pas également en compte le niveau des valeurs locatives. Il convient de préciser en particulier que les communes de La Montagne et du Pellerin par exemple possèdent des valeurs locatives historiquement supérieures à celles de Saint-Jean-de-Boiseau et bénéficient donc d'un produit fiscal potentiellement supérieur à taux équivalents.

Monsieur THÉLOHAN complète les informations précédentes en rappelant que les valeurs locatives en vigueur sont celles de 1970 et, qu'à cette époque, Le Pellerin était chef-lieu de canton, La Montagne était déjà très urbanisée alors que Saint-Jean-de-Boiseau était considérée comme une commune rurale et pauvre ce qui explique le niveau particulièrement faible des valeurs locatives par rapport à nos communes voisines.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, procède au vote des taux des trois taxes locales pour 2014. Les résultats sont les suivants :

	Taux 2014	Pour	Contre	Abstentions
Taxe d'Habitation	<b>16,11 %</b>	26	0	0
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	<b>26,73 %</b>	26	0	0
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties	<b>86,99 %</b>	26	0	0

#### **4-8) Budget primitif 2014 : présentation pour adoption.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THÉLOHAN.

Il présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2014 pour la commune examiné avec un avis favorable, à l'unanimité des présents moins une abstention, par la commission des finances réunie le 17 février 2014.

Le budget primitif 2014 s'élève à 7 567 843,18 € dont 4 683 904,48 € en fonctionnement et 2 883 938,70 € en investissement.

Les **dépenses de fonctionnement 2014** présentent les particularités suivantes :

- Bâtiments communaux : augmentation de la charge liée aux fluides (eau, assainissement, électricité, chauffage) soit une plus-value de près de 21 000 € par rapport au budget primitif 2013. Le coût des contrats de maintenance progresse également de 6 000 € par rapport au budget précédent.
- Halte-garderie : même constat pour les fluides (+ 900 €) et achat de couches (2 200 €).
- Affaires scolaires : réduction de la contribution versée à l'école Saint-Marc dans le cadre du contrat d'association de 12 000 € suite à une diminution des effectifs. D'autre part, la subvention à la Caisse des écoles progresse de 6 000 €, l'exercice 2013 ayant bénéficié d'un excédent exceptionnel dégagé sur 2012.
- Écoles : la participation par élève est fixée à 40,61 €.
- Communication : réédition d'un guide pratique.
- Administration générale :

➤ Charges de personnel : Le montant de la rémunération du personnel titulaire passe de 974 617 € réalisé en 2013 à 1 056 000 € estimé en 2014 soit une augmentation de 8,35% liée principalement à la prise en compte, en année pleine, du nouvel aménagement des rythmes scolaires, de la réforme des catégories C, et au GVT (glissement vieillesse technicité).

Concernant le personnel non titulaire, l'augmentation est de 13,90% puisque le montant des rémunérations passe de 298 487 € en 2013 à 340 000 €. Cette évolution s'explique de la même manière que pour les agents titulaires, hors GVT. On peut également signaler le remplacement de trois agents titulaires en congé maternité sur l'exercice 2014.

Nous assistons enfin à une forte progression des charges patronales conséquence des éléments évoqués ci-dessus ainsi que d'une augmentation des taux de cotisation de certaines contributions (retraite, centre de gestion, allocations familiales, vieillesse, ...).

➤ Virement à la section d'investissement : 650 000 € auxquels il convient de rajouter les amortissements pour 172 181 €.

➤ Versement à la communauté urbaine : 160 542 €.

➤ Provision pour dépenses imprévues : 50 618,17 €.

➤ Intérêts des emprunts (hors ICNE) : 93 800 €.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent essentiellement de la fiscalité locale (1 725 000 € de produit des taxes et 62 800 € de compensations), des dotations de l'État (DGF, DSR, Dotation nationale de péréquation et Fonds national de garantie individuelle des ressources) pour 1 175 000 €, et de la communauté urbaine par le biais de la Dotation de solidarité communautaire (753 000,00 €). Hormis la DSC, les montants des autres recettes ne sont que des estimations puisque les montants définitifs ne nous ont pas encore été notifiés.

Les autres recettes de fonctionnement sont liées à la facturation des services aux usagers en particulier la halte-garderie pour 22 000 €, l'accueil périscolaire pour 59 700 € et les ALSH pour 36 000 €.

Il a enfin été intégré la participation de l'État pour la mise en place des rythmes scolaires (26 150 €) ainsi qu'une estimation sur le remboursement des salaires des agents titulaires absents pour 40 000 €.

Les **dépenses d'investissement** proposées s'élèvent à 2 883 938,70 € et intègrent les principales opérations suivantes :

- Rénovation de l'église : 390 359 € (dont 90 057 € de restes à réaliser (RAR)).

- Agrandissement de l'école maternelle : 377 819 € (dont 336 692 € de RAR).
- Acquisition d'un terrain bâti rue du Landas : 200 000 €.
- Études pour la rénovation et l'aménagement de l'ancien presbytère : 100 000 €.
- Local à vélo et de rangement au parc du Pé : 70 000 € (dont 63 082 € de RAR).
- Travaux au complexe sportif des Genêts (intérieur et extérieur) : 62 673 € (dont 12 131 € de RAR).
- Acquisition de terrains : 45 057 € (dont 5 040 € de RAR).

Le remboursement du capital des emprunts s'élève, quant à lui, à 441 875 €.

Il convient enfin d'intégrer à ces dépenses le déficit d'investissement reporté pour 625 613,33 € et une provision pour dépenses imprévues de 34 661,98 €.

Pour équilibrer ces dépenses, les **recettes d'investissement** proviennent essentiellement :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 870 000 €.
- du virement de la section de fonctionnement pour 650 000 €.
- de la vente de l'ancienne pharmacie de la Clotais pour 350 000 €.
- du FCTVA pour 300 000 €.
- de la dotation aux amortissements pour 172 181 €.
- de subventions pour l'extension de l'école maternelle : Conseil général pour 146 965 € (RAR) et Conseil régional pour 100 000 € (RAR).

Les caractéristiques de ce projet de budget sont donc les suivantes :

### FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chap. 011	961 782,00 €	Chap. 002	155 263,48 €
Chap. 012	2 125 645,00 €	Chap. 013	46 000,00 €
Chap. 014	201 642,00 €	Chap. 042	7 600,00 €
Chap. 022	50 618,17 €	Chap. 70	157 965,00 €
Chap. 023	650 000,00 €	Chap. 73	2 763 810,00 €
Chap. 042	184 768,31 €	Chap. 74	1 485 213,00 €
Chap. 65	400 389,00 €	Chap. 75	62 668,00 €
Chap. 66	107 560,00 €	Chap. 76	60,00 €
Chap. 67	1 500,00 €	Chap. 77	5 325,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 683 904,48 €</b>		<b>4 683 904,48 €</b>

### INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chap. 001	625 613,33 €	Chap. 021	650 000,00 €
Chap. 020	34 661,98 €	Chap. 024	350 000,00 €
Chap. 040	7 600,00 €	Chap. 040	184 768,31 €
Chap. 041	4 736,39 €	Chap. 041	4 736,39 €
Chap. 13	5 000,00 €	Chap. 10	1 170 000,00 €
Chap. 16	441 875,00 €	Chap. 13	524 434,00 €
Chap. 20	17 805,00 €		
Chap. 204	2 962,00 €		
Chap. 21	717 932,00 €		
Chap. 23	1 025 753,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 883 938,70 €</b>		<b>2 883 938,70 €</b>

Monsieur THÉLOHAN précise que la capacité de désendettement de la commune sera, au 31 décembre 2014, d'environ trois années, ce qui la place dans une situation financière saine et sereine.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote, par chapitre, du budget primitif 2014 « commune » selon le détail suivant :

Section de fonctionnement :

DEPENSES				RECETTES			
	Pour	Contre	Abstent°		Pour	Contre	Abstent°
Chap. 011	21	0	5 (*)	Chap. 002	21	0	5 (*)
Chap. 012	21	0	5	Chap. 013	21	0	5
Chap. 014	21	0	5	Chap. 042	21	0	5
Chap. 022	21	0	5	Chap. 70	21	0	5
Chap. 023	21	0	5	Chap. 73	21	0	5
Chap. 042	21	0	5	Chap. 74	21	0	5
Chap. 65	21	0	5	Chap. 75	21	0	5
Chap. 66	21	0	5	Chap. 76	21	0	5
Chap. 67	21	0	5	Chap. 77	21	0	5
Vote global : Pour : <b>21</b>				Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>5</b>			

(\*) Listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES			
	Pour	Contre	Abstent°		Pour	Contre	Abstent°
Chap. 001	21	0	5 (*)	Chap. 021	21	0	5 (*)
Chap. 020	21	0	5	Chap. 024	21	0	5
Chap. 040	21	0	5	Chap. 040	21	0	5
Chap. 041	21	0	5	Chap. 041	21	0	5
Chap. 13	21	0	5	Chap. 10	21	0	5
Chap. 16	21	0	5	Chap. 13	21	0	5
Chap. 20	21	0	5				
Chap. 204	21	0	5				
Chap. 21	21	0	5				
Chap. 23	21	0	5				
Vote global : Pour : <b>21</b>				Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>5</b>			

(\*) Listes « Unis pour agir » et « Saint-Jean autrement »

Le budget primitif 2014 « commune » est donc adopté selon les résultats ci-dessus.

**4-9) Tableau des effectifs : présentation pour adoption.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient chaque année, à l'occasion du vote du budget primitif, d'adopter le tableau des effectifs de la commune.

Examiné avec un avis favorable, à l'unanimité des présents, par la commission des finances, celui-ci se présente, au 31 décembre 2013, de la manière suivante :



GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Directeur général des services	A	1	1	0
Attaché principal	A	1	0	0
Attaché	A	2	2	0
Collaborateur de cabinet	A	1	1	0
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4	0
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	0
<i>Sous TOTAL</i>		<b>12</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Ingénieur territorial	A	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	15	14	8
<i>Sous TOTAL</i>		<b>19</b>	<b>18</b>	<b>9</b>
<b>SECTEUR SOCIAL</b>				
Ass <sup>t</sup> socio-éducatif	B	2	1	1
Educateur chef de jeunes enfants	B	1	1	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	0
ASEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	6	3
<i>Sous TOTAL</i>		<b>11</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
<b>SECTEUR ANIMATION</b>				
Animateur principal	B	1	0	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	11	10	9
<i>Sous TOTAL</i>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>SECTEUR CULTUREL</b>				
Ass <sup>t</sup> de conservation principal 2 <sup>ème</sup> cl.	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0
<i>Sous TOTAL</i>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>58</b>	<b>50</b>	<b>23</b>

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs de la commune tel que présenté ci-dessus.

### **5-1) Extension de l'école maternelle : autorisation de signer l'avenant n°2 au lot n°1.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAUDRY.

Elle rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 1<sup>er</sup> février 2013, il avait été autorisé la signature, avec l'entreprise BOTON GOUY TP, d'un marché de travaux concernant le lot n° 1 « VRD et espaces verts » relatif à l'opération d'extension de l'école maternelle pour un montant de 47 947,40 € TTC.

Ce marché ayant déjà fait l'objet d'un avenant validé le 18 octobre 2013, il est présenté aujourd'hui un nouvel avenant portant sur les prestations suivantes :

Nature des travaux	TOTAL TTC
<b>Plus value :</b>	
- Réalisation d'un regard sur le réseau extérieur des eaux pluviales + reprise de l'enrobé.	1 053,60 €
<b>MONTANT GLOBAL DE L'AVENANT</b>	<b>1 053,60 €</b>

Le montant total du marché passe donc de 51 809,28 € à 52 862,88 € TTC.

Cet avenant a été validé par la commission d'appel d'offres du 17 février 2014, à l'unanimité des présents.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, financiers et techniques relatifs à celui-ci.

### **5-2) Extension de l'école maternelle : autorisation de signer l'avenant n°4 au lot n°7.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAUDRY.

Elle rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 1<sup>er</sup> février 2013, il avait été autorisé la signature, avec l'entreprise LEDUC STRUCTURES BOIS, d'un marché de travaux concernant le lot n° 7 « Menuiseries intérieures » relatif à l'opération d'extension de l'école maternelle pour un montant de 32 873,50 € TTC.

Ce marché ayant déjà fait l'objet de trois avenants validés les 18 octobre et 6 décembre 2013, il est présenté aujourd'hui un nouvel avenant portant sur les prestations suivantes :

<b>Nature des travaux</b>	<b>TOTAL TTC</b>
<b>Plus value :</b> - Habillage des encadrements de châssis en bois exotique rouge.	129,60 €
<b>MONTANT GLOBAL DE L'AVENANT</b>	<b>129,60 €</b>

Le montant total du marché passe donc de 40 201,15 € à 40 330,75 € TTC.

Cet avenant a été validé par la commission d'appel d'offres du 17 février 2014, à l'unanimité des présents.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, financiers et techniques relatifs à celui-ci.

### **5-3) Contrat de maintenance des installations « incendie » du château du Pé : autorisation de signer un avenant.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAUDRY.

Elle rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 28 janvier 2011, il avait été autorisé la signature d'un contrat de maintenance des installations incendie du château du Pé pour une durée de quatre ans.

Afin d'harmoniser la date d'échéance de l'ensemble des contrats de ce type pour la totalité des bâtiments communaux, il est proposé de prolonger celui concernant le château du Pé jusqu'au 31 décembre 2015 par voie d'avenant.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour une durée d'une année, un avenant au contrat de maintenance du système de sécurité incendie et d'éclairage de sécurité du château du Pé.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'avenant proposé par la société FEE pour assurer la maintenance du système de sécurité incendie et d'éclairage de sécurité du château du Pé jusqu'au 31 décembre 2015,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat de maintenance du système de sécurité incendie et d'éclairage de sécurité du château du Pé.

### **6-1) Service civique : autorisation de solliciter un renouvellement de l'agrément.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COSTANTINI.

Elle rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 21 juin 2012, il avait été validé le principe de solliciter un agrément auprès de l'agence du Service civique afin de pouvoir accueillir des jeunes dans le cadre de ce dispositif. Ce dernier repose sur un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois représentant au moins 24 heures hebdomadaires. Il donne également lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Enfin, les frais d'alimentation ou de transports sont couverts par la collectivité par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 € par mois à ce jour.

Les missions qui ont été confiées aux jeunes depuis octobre 2012 concernent l'accompagnement des familles Roms présentes sur le territoire communal pour favoriser leur intégration. Les missions prévues au contrat d'engagement sont les suivantes :

- Accompagner les familles dans leurs démarches administratives : accès aux droits, santé, emploi, logement, éducation ...
- Animer les ateliers d'alphabétisation.
- S'assurer de la scolarisation des enfants et les soutenir dans leur apprentissage.

Toutefois, cet agrément arrivant prochainement à échéance et dans la mesure où la commune souhaite poursuivre le travail engagé auprès de ces populations, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le renouvellement pour deux années de l'agrément auprès de l'agence du Service civique,
- à accueillir un jeune en Service civique volontaire au sein de la collectivité pour des engagements de 6 à 12 mois en lui assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne,
- à participer financièrement à cet accueil en versant à chaque jeune, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport une aide mensuelle correspondant à 7,43 % de l'indice brut 244 (soit 106,31 € à ce jour) qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle financée par l'État (35,45 % de l'indice brut 244 soit 466,00 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et versée par l'agence du Service civique,
- à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le principe d'accueillir un jeune dans le cadre d'un service civique pour des engagements de 6 à 12 mois en lui assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne et de lui confier les missions définies ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à :
  - solliciter un renouvellement de l'agrément auprès de l'agence du Service civique,

- participer financièrement à cet accueil en versant à chaque jeune, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, une aide mensuelle correspondant à 7,43% de l'indice brut 244 (soit 106,31 € à ce jour) qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle financée par l'État (35,45% de l'indice brut 244 soit 466,00 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014),
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

### **7-1) Gestion d'un espace boisé au lieu-dit le bois des Fous : avis sur une convention de stage.**

Madame ROBERT entre en séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLIGUET.

Il rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 6 décembre 2013, il avait été autorisé la signature d'une convention formalisant une entente intercommunale avec la commune de La Montagne suite à la dissolution du syndicat du Bois des Fous.

Cette convention prévoyait notamment que l'ensemble des dépenses en lien avec le périmètre du Bois des Fous et proposées par la Conférence de l'entente, devaient également être validés par chacun des conseils municipaux.

Il est donc présenté aujourd'hui une convention de stage à intervenir entre la commune de Saint-Jean-de-Boiseau, l'Université de Nantes et Madame Ania BELKACEMI, étudiante en licence professionnelle Aménagement du paysage, spécialité Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux. Ce stage, qui se déroulera du 3 mars au 23 mai 2014, aura pour objet la réalisation d'un plan de gestion sur le périmètre du Bois des Fous. Madame Ania BELKACEMI percevra dans ce cadre une indemnité de stage égale à 45,73 € par semaine.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider cette convention étant précisé que 20% du montant total des indemnités de stage sera pris en charge par la commune de La Montagne.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur les termes de la convention à intervenir entre la commune de Saint-Jean-de-Boiseau, l'Université de Nantes et Madame Ania BELKACEMI, étudiante en licence professionnelle Aménagement du paysage, spécialité Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux, pour la réalisation d'un plan de gestion sur le périmètre du Bois des Fous,
- précise que cette convention intervient dans le cadre de l'entente conclue avec la commune de La Montagne et fera donc l'objet d'une prise en charge à hauteur de 20% par cette dernière des indemnités de stage versées à l'intéressée,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, financiers et techniques relatifs à celui-ci.

La séance est levée à 22 h 20.

A l'issue du conseil municipal, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui ne briguent pas un nouveau mandat du temps qu'ils ont donné pour la commune et du travail qu'ils ont effectué au sein des différentes instances municipales. Sont plus particulièrement salués Madame BAUDRY, Monsieur THÉLOHAN et Monsieur MAYENCE qui sont élus depuis respectivement 31, 25 et 37 ans.

## SUBVENTIONS 2014

(associations hors critères – article 6574)

Service	ASSOCIATIONS	Subventions 2014	Vote
1	AAFP/CSF	600,00 €	Unanimité
1	ADEF	520,00 €	Unanimité
1	ADVC (conjoint survivants)	51,00 €	Unanimité
1	Amicale des donneurs de sang (Bouguenais)	100,00 €	Unanimité
1	Courtines (les)	320,00 €	Unanimité
1	CSF (antenne locale)	220,00 €	Unanimité
1	DOMUS	628,00 €	Unanimité
1	Restos du Cœur	200,00 €	Unanimité
1	Retz'agir	150,00 €	Unanimité
1	Secours populaire	345,00 €	Unanimité
2	Compostri	500,00 €	Unanimité
2	Fragonnettes	100,00 €	Unanimité
3	Exploitant château du Pé	500,00 €	Unanimité
5	AILE	1 100,00 €	Unanimité
5	Amis de Sababougnouma (résidence)	3 000,00 €	Unanimité
5	Atelier de Cathy	1 000,00 €	Unanimité
5	Centre d'histoire du travail	410,00 €	Unanimité
5	Compagnie du Balluchon	500,00 €	Unanimité
5	Ecole de musique (Exceptionnelle)	800,00 €	Unanimité
5	Paroles de partout (résidence)	4 000,00 €	Unanimité
5	Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau	320,00 €	Unanimité
5	Soirées jouées	155,00 €	Unanimité
8	CAPE	165,00 €	Unanimité
8	Cartable pour deux (un)	37,00 €	Unanimité
8	Collège de La Montagne	1 500,00 €	Unanimité
13	AJI	59 500,00 €	Unanimité
15	Dragons et compagnie (Taï chi chuan)	200,00 €	Unanimité
15	Full contact	150,00 €	Unanimité
16	Amicale Sapeurs pompiers	100,00 €	Unanimité
16	Comité des bacs	20,00 €	Unanimité
16	Communes et formation 44	150,00 €	Unanimité
16	FNATH	41,00 €	Unanimité
16	Maison des hommes et des techniques	173,00 €	Unanimité
16	UNC/AFN	114,00 €	Unanimité

<b>Service</b>	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2014</b>	<b>Vote</b>
	Coopération décentralisée :		<i>Unanimité</i>
17	- Amis de Sababougnouma	800,00 €	
17	- Saint Jean amitiés internationales	1 000,00 €	
17	- ASCODE	725,00 €	
17	- Ass° France Palestine solidarités	300,00 €	
17	- Coopération Atlantique Guinée 44	2 000,00 €	
17	- Talawit	800,00 €	
	Subventions exceptionnelles	17 456,00 €	<i>Unanimité</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>100 750,00 €</b>	

### SUBVENTIONS 2014

(attribution aux critères - adhérents = 100% pour SJB et 50% pour autres communes)

Point 2013 : 0,982 € (+ 1,20 % théorique / + 1,237 % réel)

Revalorisation du point proposée pour 2014 :

**0,90%**

Point 2014 : 0,991 € (+ 0,90 % théorique / + 0,9165 % réel)

Critère "Rémunération animateur" = Valeur du point x 6 x nombre d'adhérents boiséens (réservé aux associations rémunérant au moins un animateur [nombre entre parenthèse dans le tableau, suivi d'un "a"])

Sociétés	Adhérents 2014	Coût activité	Intérêt communal	Coût championnat	Rémunérat° animateur	Somme des critères	Total des points	Subvention 2014	Adhérents boiséens	Vote 2014
<b>ALERTE</b> Badminton [1a]	67,5	1	3	2		6	405	401,00 €	32	Unanimité
Tir à l'arc	22	2	5	2		9	198	196,00 €	11	Unanimité
Zumba	Forfait					0		150,00 €	71	Unanimité
Loisirs créatifs [5a]	52,5	8	6	0	237,80 €	12	630	862,00 €	40	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>							<b>1 609,00 €</b>	<b>154</b>	

Sociétés	Adhérents 2014	Coût activité	Intérêt communal	Coût championnat	Rémunérat° animateur	Somme des critères	Total des points	Subvention 2014	Adhérents boiséens	Vote 2014
<b>LA FANTASIE</b> Ecole de musique	116	6	6	0		12	1392	1 379,00 €	110	Unanimité
Ecole de musique (part.)	Forfait							24 000,00 €		
Yoga [1a]	39,5	2	3	0	166,46 €	5	197,5	362,00 €	28	Unanimité
Ecole de sports [3a]	81,5	3	5	0	453,71 €	8	652	1 110,00 €	78	Unanimité
Patinage artistique	92,5	3	6	4		13	1202,5	1 191,00 €	67	Unanimité
Sophrologie	Forfait				47,56 €	0		150,00 €	8	Unanimité
Hip-hop	Forfait					0		150,00 €	22	Unanimité
Fitness	Forfait				255,64 €	0		150,00 €	43	Unanimité
Rink hockey	34,5	3	3	0		6	207	205,00 €	30	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>364</b>							<b>28 697,00 €</b>	<b>376</b>	

Sociétés	Nombre adhérents 2014	Coût activité	Intérêt communal	Coût championnat	Rémunérateur animateur	Somme des critères	Total des points	Subvention 2014	Adhérents boisécens	Vote 2014
<i>A.S.S.J.B.</i> Cyclotourisme	21,5	1	2	0		3	64,5	64,00 €	11	Unanimité
Gym. Loisirs [1a]	43,5	2	5	0	214,02 €	7	304,5	516,00 €	36	Unanimité
Tennis [4a]	167	2	4	2	677,73 €	8	1336	2 001,00 €	114	Unanimité
Marche nordique	Forfait							150,00 €	14	Unanimité
Gym. Interâge [1a]	30,5	2	3	0	160,52 €	5	152,5	312,00 €	27	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>262,5</b>							<b>3 043,00 €</b>	<b>202</b>	
B.C.B.L. (basket)	148,5	4	8	5		17	2524,5	2 501,00 €	110	Unanimité
F.C.B.B. (football) [1a]	146	4	8	4	552,88 €	16	2336	2 867,00 €	93	Unanimité
Saint Yann	45	4	1	0		5	225	223,00 €	15	Unanimité
Amicale Jeux de société	Forfait							160,00 €		Unanimité
Atelier Pays de Retz	Forfait							150,00 €		Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>339,5</b>							<b>5 901,00 €</b>	<b>218</b>	

BCCL : 110 SJB - 45 Le Pellerin - 13 La Montagne - 64 Autres

FCBB : 93 SJB - 102 Biers - 13 La Montagne - 13 Le Pellerin - 80 Autres

TOTAL GÉNÉRAL 39 250,00 €